

## **Titre : Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire**

Proposé par :

(1) [REDACTED] GB

OKO Casimir, Doctorant CIRAD, UMR Innovation, [casimir.gboko@cirad.fr](mailto:casimir.gboko@cirad.fr)

(2) [REDACTED] GU

Y Faure, CIRAD, UMR Innovation, [guy.faure@cirad.fr](mailto:guy.faure@cirad.fr)

### **Résumé**

#### **Objectif :**

Les programmes d'ajustement structurels en Afrique de l'ouest ont accéléré le retrait des États des fonctions et favorisé l'émergence d'un large éventail d'acteurs prodigue du conseil selon des modalités d'intervention diverses. L'objectif de cette étude est de caractériser et analyser le fonctionnement de dispositifs de conseil qui relèvent principalement du secteur privé dans le secteur du cacao certifié en Côte d'Ivoire.

#### **Concept/ méthodologie :**

Nous avons utilisé un cadre analytique dans lequel quatre composantes permettent d'expliquer le fonctionnement d'un dispositif de conseil : la gouvernance, les mécanismes de financement, les méthodes pour générer des conseils et les capacités des acteurs impliqués dans la fourniture de conseils. Nous avons mené des enquêtes auprès des principaux acteurs de deux dispositifs conseil lié à la certification du cacao en Côte d'Ivoire.

#### **Résultats :**

Les résultats de l'étude mettent en évidence la domination des multinationales de négoce de cacao sur la mise en œuvre des activités de conseil développées dans les dispositifs de conseil liés à la certification. Du fait de leur fragilité financière, les coopératives et leurs membres ont une capacité limitée à influencer les choix des multinationales. Le conseil mis en œuvre dans ces dispositifs étant prescriptifs, les résultats interrogent la méthode de conseil utilisée et la capacité des conseillers à mettre en œuvre un conseil construit co-construit avec les producteurs.

#### **Implications pratiques :**

L'étude fournit des leçons utiles pour améliorer l'efficacité des dispositifs de conseil liés à la certification visant à promouvoir une production cacaoyère auprès nombreux petits producteurs.

#### **Originalité :**

L'approche systémique des services de conseil agricole pour comprendre les facteurs pouvant affecter leurs performances est la principale originalité de l'article.

Mots clés : dispositif de conseil, gouvernance, exportateurs, coopératives, certification du cacao

**JEL** : O13, N56, O54, O31

## 1. Introduction

Après son indépendance, le développement du monde rural de la Côte d'Ivoire était basé sur le rôle prépondérant de l'État qui intervenait à tous les niveaux des filières agricoles, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de développement (SODE). Ces appuis ont porté sur la fourniture d'intrants, l'encadrement du monde paysan, la collecte des produits et leur transformation si nécessaire et la fixation des prix des produits agricoles selon une logique de stabilisation.

A partir de 1980, la Côte d'Ivoire connaît une grave crise économique liée à la mévente du café et du cacao. Face à cette crise, avec à l'appui technique et financier des bailleurs de fonds dont la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire engage, sur la base du Plan directeur du développement agricole de 1992, une restructuration de ses services agricoles. Cette restructuration aboutie à une recomposition du paysage du conseil agricole, marqué par le pluralisme et la fragmentation. En effet pour des raisons de rééquilibrage budgétaire, l'État libéralise le champs du conseil agricole laissant ainsi un large éventail d'acteurs intervenir directement dans le conseil selon des modalités très disparates, touchant des zones ou des cibles variées (Swanson, 2006). En se désengageant du conseil agricole, l'État laisse donc à une structure semi-publique (l'ANDER) le rôle central dans ce secteur et dans certains cas la place au secteur privé, aux ONG ou aux OP pour mener les actions de conseil. Dans d'autres cas, dans les zones les plus isolées en particulier, on note une absence de structures de conseil en milieu rural (Inter-réseaux et al., 2012).

Pour le cacao, secteur stratégique pour l'économie ivoirienne, une partie du conseil est pris en charge par l'État à travers l'ANADER. Toutefois, l'ANADER, ne dispose pas des moyens nécessaires pour couvrir les besoins en conseil de tous les producteurs (Alphonse, 2008). Pour combler cette lacune, l'État concède l'autre partie des services de conseil aux acteurs de la filière (les organisations de producteurs, les exportateurs, les transformateurs etc.) (Alphonse, 2008; République de Côte d'Ivoire, 1993). Avec la libéralisation des services de conseil, certaines multinationales de négoce du cacao commencent à monter des projets de soutien aux producteurs, chacun ayant ses propres stratégies et modalités d'intervention (Navetch-Marchal et Ruf 2015). Néanmoins, à côté des programmes spécifiques à chaque multinationale, un programme global de « certification durable du cacao » émerge à la fin des années 2000 et centralise les activités de conseil des multinationales. Ce programme intervient pour faire face aux critiques récurrentes des lobbies environnementaux et médias envers les plantations de cacao accusées de détruire la forêt tropicale et exploiter le travail des enfants (Ruf et al., 2013). L'agro-industrie du chocolat, qui achètent le cacao utilisent la certification comme police

d'assurance pour prouver leur engagement en faveur d'une politique d'achats responsables. En effet, la certification durable vise à réconcilier la durabilité sociale et environnementale de la production de cacao, la quantité de l'approvisionnement et des prix attractifs pour les producteurs et leurs organisations (Basic, 2016). Théoriquement, la certification des produits agricoles crée des incitations financières pour les exploitations agricoles et producteurs et leurs organisations d'améliorer leurs performances environnementales et socioéconomiques (Blackman et Naranjo, 2012).

Les premières applications de la certification durable du cacao ont été faites pendant la campagne 2004/2005 pour le Commerce équitable, 2005/2006 pour Rain Forest Alliance et UTZ Certified. Elles ont été introduites par les exportateurs dans les coopératives auprès desquelles ils s'approvisionnent, sous la forme de projets pour une production durable et équitable (Ivi, 2013). Aujourd'hui encore, la certification dans les coopératives reste dominée par des projets dirigés par des exportateurs (Uribe et Ruf, 2016). La certification du cacao tel que promue par les exportateurs en Côte d'Ivoire est une certification de groupe. Dans ce modèle, un organisme détient un certificat pour le compte d'un groupe de producteurs. Ce rôle est joué dans la majorité des cas par les coopératives alors que dans d'autres pays la licence peut être détenue par des unions de coopératives. La certification a pour avantage de permettre à la fois aux producteurs et à leur coopérative de vendre un peu plus cher leurs fèves de cacao. La certification permet de créer une incitation financières afin que les producteurs et leur coopérative respectent les cahiers des charges en adoptant des pratiques de production durable (Blackman et Naranjo, 2012). Le nombre de coopératives détentrices de certificat a connu une évolution significative depuis l'avènement de la certification. En effet, d'une coopérative certifiée Commerce équitable en 2004/2005, nous sommes passés à 531 coopératives certifiées (tous labels confondus) en 6 ans, dont 267 coopératives certifiées UTZ Certified, 206 coopératives certifiées Rain Forest Alliance et 58 coopératives certifiées Commerce équitable (Seydou, 2015).

La certification qui prône une cacao-culture durable exige que les agriculteurs adaptent ou changent leurs pratiques de production (Faure et al., 2013; Snider et al., 2016). Cependant, la conversion à des pratiques durables est un processus complexe. Elle requiert une forte intensité des conseils agricoles et de connaissance. Les services de conseil adaptés sont donc essentiels pour les aider à comprendre et respecter les exigences des normes de certification et changer leur perception des problèmes socio-économiques et environnementaux liés à la production du cacao (Ingram, 2008; Snider et al., 2016). Toutefois, la fourniture de services de conseil

pertinents aux agriculteurs nécessite la collaboration entre les acteurs impliqués dans la certification (Bitzer et al., 2008; Gabriela et al., 2010). Cette collaboration forme un dispositif de conseil lié à la certification où sont pris en compte l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la fourniture du conseil et leurs relations (Faure et al., 2011). Cependant, on sait très peu de choses sur ce type de dispositif en Côte d'Ivoire. L'objectif de cette étude est de caractériser et analyser ces dispositifs de conseil qui relèvent principalement du secteur privé.

## **2. Cadre conceptuel d'analyse**

Pour caractériser et analyser le fonctionnement des dispositifs de conseil lié à la certification, nous utiliserons le concept de « système de conseil » (Birner et al., 2009) où est pris en compte l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la fourniture du conseil et leurs relations (figure 1). Les acteurs du dispositif sont d'une part les prestataires qui fournissent le conseil (organismes prestataires et conseillers), les participants au conseil (producteurs), et les intermédiaires qui orientent, évaluent ou financent le conseil. Les relations entre les acteurs, qui sont de deux ordres : (i) des « relations de service » entre les participants et les prestataires de conseil ; et (ii) des relations « contractuelles » avec et entre les autres acteurs.

En s'inspirant du cadre d'analyse proposé par Birner et al. (2009), nous retiendrons quatre composantes, fortement interdépendantes, qui permettent de caractériser et d'expliquer le fonctionnement d'un dispositif de conseil : 1) la gouvernance du dispositif de conseil, c'est-à-dire les règles qui permettent d'en organiser le fonctionnement ; 2) les mécanismes de financement des activités de conseil ; 3) les compétences des acteurs engagés dans la mise en œuvre du conseil (conseillers, organismes de conseil) ; 4) la méthode pour produire le conseil qui est déterminée par sa nature technique ou économique, tactique ou stratégique, et par les modalités d'intervention permettant de gérer la relation entre le conseiller et le producteur. L'environnement institutionnel, et notamment les politiques d'appui à l'agriculture influent aussi sur les règles formelles et informelles qui expliquent le fonctionnement d'un dispositif de conseil.

Il existe de fortes interactions entre ces quatre composantes (les méthodes, les compétences des prestataires, la gouvernance, et le financement d'un dispositif de conseil). Ce sont ces interactions, et non pas les caractéristiques de chaque composante analysée indépendamment, qui expliquent le fonctionnement d'un système de conseil. Une modification de l'une des composantes a des conséquences fortes sur les autres, notamment sur la méthode de conseil et donc sur le contenu et la qualité du service.

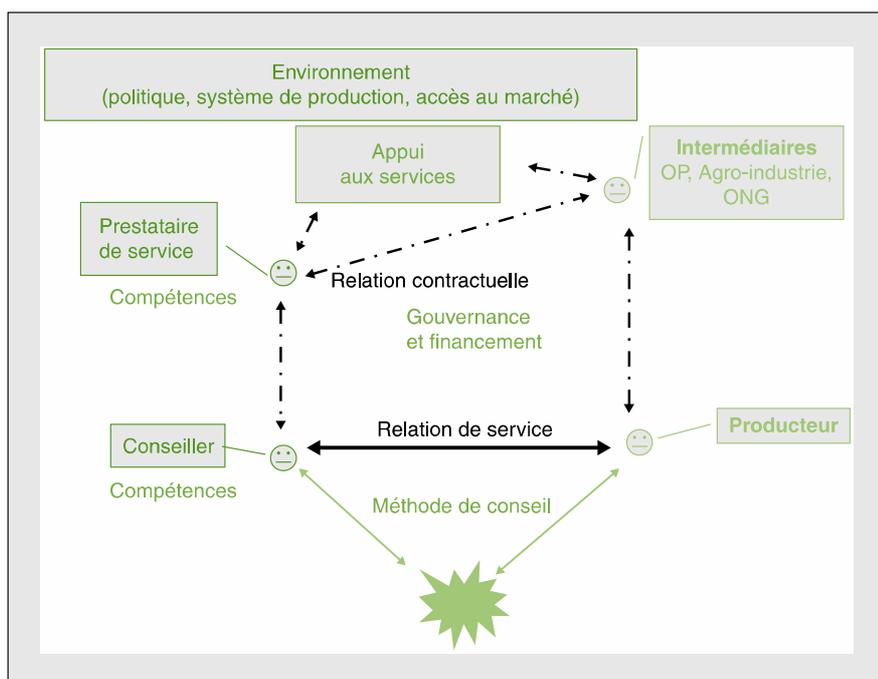


Figure 1: système de conseil, proposé par Faure et al (2011)

### 3. Méthode et étude de cas

#### 3.1. Études de cas et collecte des données

Une des caractéristiques de la certification dans le secteur du cacao ivoirien est qu'elle a été mise en place par l'agro-industrie (exportateurs et les transformateurs) dans des coopératives. Pour cette raison historique, aujourd'hui encore, la certification développée les coopératives est fortement dépendante de l'agro-industrie. L'agro-industrie dans le secteur du cacao ivoirien est dominée par Cargill, Olam et Barry Callebaut. A eux seuls, ils achètent plus de 70% du cacao certifié produit en Côte d'Ivoire. Pour obtenir ce cacao, ils aident les coopératives auprès de qui ils s'approvisionnent, à obtenir la certification. Pour caractériser et comprendre le fonctionnement du dispositif général du conseil dans le cadre de certification, nous étudierons ceux de Cargill et Olam, qui détiennent à eux deux 50% de part de marché du cacao certifié.

#### 3.2. Collecte des données

Pour répondre à nos questions de recherche, nous avons utilisé notre cadre analytique pour mener différents types d'enquêtes. Nous avons analysé les différents rapports (littérature grise) traitant de la certification du cacao en Côte d'Ivoire et nous avons mobilisé l'expertise acquise par par l'ONG ALP travaillant sur des questions liées à la cacao-culture depuis de longue année. Sur la base de ces éléments, pour chacun des dispositifs de notre étude de cas, nous avons identifié six

principaux acteurs qui interviennent dans la fourniture des services de conseil liée à la certification (les organismes de certification, les exportateurs, les coopératives et leurs techniciens-Administrateurs de groupe et paysans relais- et les structures d'audit). Notons que les organismes de certifications et les structures d'audits sont communs pour chaque dispositif. Une première enquête a été menée auprès des organismes de certification UTZ Certified et Rain Forest Alliance, Commerce équitable pour comprendre le processus de mise en oeuvre de la certification et les exigences de ces normes en termes de service de conseil, l'implication des organismes dans la mise en oeuvre de ces services de conseil. Une deuxième enquête a été menée auprès des dirigeants de coopératives (13 coopératives du dispositif Olam et 8 coopératives du dispositif Cargill) et de leurs techniciens en charge de la mise en oeuvre de la certification (21 administrateurs de groupe et 115 paysans relais). Nous avons utilisé un guide pour les entretiens semi-structurés pour aborder l'historique des interventions, la structure organisationnelle, les compétences des techniciens, la méthode de conseil, la planification et évaluation des activités, la description des activités de conseil, et le financement des activités. Ces informations nous ont aidés à caractériser la gouvernance de l'organisation des services de conseil liés à la certification, les relations avec les autres acteurs, les schémas de financement, la compétence des techniciens et la méthode de conseil de chaque dispositif. Nous avons également examiné les dossiers de formation des coopératives et les contrats qui les lient aux exportateurs lorsqu'elles étaient disponibles et observé les événements organisés par les coopératives, y compris la formation de groupe et des visites dans des plantations. Une troisième enquête a été menée auprès des exportateurs Olam et Cargill pour comprendre le rôle joué par ces exportateurs dans l'orientation, le financement, l'évaluation ou la fourniture directe de services dans le cadre de la mise en oeuvre de la certification dans les coopératives. Nous n'avons pas mené d'enquêtes quantitatives pour évaluer l'impact des services de conseil sur les performances des exploitations.

#### **4. Résultats et analyse**

##### *4.1. Présentation des dispositifs de conseil lié à la certification du cacao en Côte d'Ivoire*

Les dispositifs de conseil liés à la certification du cacao en Côte d'Ivoire sont caractérisés par le nombre assez faible d'acteur et l'absence de l'État. De manière générale, les principaux acteurs de ces dispositifs sont les organismes de certification, les exportateurs, les coopératives, les organismes certificateurs et les producteurs.

Les organismes de certification les plus populaires dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire sont UTZ Certified, Rain Forest Alliance (RA) et Commerce Equitable (CE). Chaque certification présente ses spécificités. Utz insiste sur les valeurs éthiques comme la suppression du travail des enfants., Rainforest Alliance met en avant des facteurs environnementaux, dont la protection des forêts et Commerce équitable soutient une vie meilleure pour les familles agricoles à travers des prix équitables, commerce direct, développement communautaire et la sauvegarde de l'environnement. Toutefois, elles présentent des critères parfois très similaires (contrôle interne ; systèmes de traçabilité ; audit, formation des producteurs ; critères de pratiques agricoles, environnementales et sociales). Les superficies et la production de cacao certifiés en 2015 sont données par le tableau 1 ci-dessous. Dans les dispositifs de conseil liés à la certification, les organismes de certification fournissent le référentiel technique pour fournir le conseil. Ils disposent d'une équipe de formateur qui informe les coopératives et les autres acteurs de la certification de toute évolution de ce référentiel. Les standards de ces organismes de certification, imposent d'ailleurs aux coopératives d'assurer un certain nombre d'activités de conseil aux producteurs à partir de ces référentiels.

*Tableau 1: Présentation de quatre initiatives de certification du cacao en Côte d'Ivoire*

<b>Type de certification durable</b>	<b>Superficie de cacao certifiés en 2015 (ha)</b>	<b>Production en 2015 ( en Milliers de Tonnes)</b>
<b>UTZ Certified (UTZ)</b>	827	193
<b>Rain Forest Alliance (RA)</b>	453	96
<b>Commerce équitable (CE)</b>	173	111
<b>Total</b>	<b>1 454</b>	<b>401</b>

*Source: Global Business Consulting Company (2012) , Julia Lernoud et al (2017)*

Les organismes de certification ont recours à des audits externes pour certifier les producteurs et leur coopérative. Ils utilisent différentes façons de certifier le respect des critères par les producteurs. Les audits sont généralement réalisés sur une base annuelle par des organismes certificateurs (OC) et pris en charge par les détenteurs de licence (producteurs, organisations de producteurs ou négociants) (tableau 2). Ainsi chaque année, avant l'ouverture de la campagne, sur une période décidée par les exportateurs en collaboration avec les coopératives, l'OC met en mission une équipe d'auditeur qui se rend sur le terrain pour vérifier que les pratiques de la coopérative et de ses producteurs membres respectent le cahier des charges. Après cet audit, un rapport détaillé est transmis par l'OC à l'organisme de certification qui

se charge, sur la base de ce rapport d'audit de certifier ou de retirer le certificat à une coopérative.

Tableau 2: Informations sur les audits par organisme de certification

<b>Organisme de certification</b>	<b>Organisme certificateur (OC)</b>	<b>À quelle fréquence ont lieu les audits ?</b>	<b>Qui prend en charge les audits ?</b>
<b>UTZ Certified (UTZ)</b>	Auditeur externe appartenant à des structures privées accrédités par UTZ	Chaque année	Détenteur de licence
<b>Rain Forest Alliance (RA)</b>	RA Cert (qui appartient à RA) et membres fondateurs du réseau Sustainable Agriculture Network	Chaque année	Détenteur de licence
<b>Commerce équitable (CE)</b>	Fairtrade FLO-CERT (appartenant aux membres de Fairtrade International)	Chaque année	Détenteur de licence

Source: Adapté de Michiel Kuit et Yuca Waarts (2015)

Les coopératives jouent un rôle primordial dans l'accès des petits producteurs à la certification. Elles leur fournissent des services tels que la formation, l'accès aux intrants. Ces services sont essentiels pour aider les producteurs à comprendre et à respecter les exigences des normes de la certification. Pour fournir ces services, les coopératives non seulement recrutent des techniciens, mais engagent de nouvelles collaborations avec les exportateurs. Dans cette collaboration, les coopératives reçoivent l'appui technique et financier des exportateurs, en contrepartie, elles garantissent l'exclusivité de la production certifiée de cacao de leurs membres aux exportateurs. Pour mettre en œuvre les activités de conseil, les coopératives recrutent un administrateur de groupe (ADG) et en moyenne 6 paysans relais (PR). L'ADG a en charge la gestion de toutes les questions liées à la mise en œuvre de la certification. Les agents de vulgarisation de première ligne dans les coopératives sont les PR. Ils travaillent sous la supervision de l'ADG.

Dans ces dispositifs de conseil, les exportateurs jouent le rôle d'organisme intermédiaire (Howells, 2006; Klerkx et Gildemacher, 2012). Ils apportent un appui technique et financier aux coopératives dans la mise en œuvre de la certification. Ils servent de liens entre les coopératives et les organismes de certification, les OC, les chocolatiers et divers prestataires de services afin d'améliorer l'accès des agriculteurs l'accès des agriculteurs aux services de conseil adaptés, aux intrants agricoles et aux services financiers pour la mise en œuvre de la certification. En bout

de chaîne, nous avons les producteurs qui sont les bénéficiaires de ces nouveaux services de conseil. L'État, à travers les représentations locales du conseil café-cacao (CCC), est resté silencieux jusqu'à ce jour dans le débat le conseil lié à la certification et n'intervient pas dans le système. Cependant, depuis peu, le CCC travaille à mettre en place un cadre réglementaire, afin d'encadrer les activités des certifications privées.

### *2.1. Les caractéristiques générales des coopératives qui questionnent leurs capacités des services de conseil adaptés aux besoins de leurs membres*

Les formes des coopératives dans les deux dispositifs étudiés sont diverses. L'état actuel et le fonctionnement de ces coopératives soulèvent des questions sur leurs capacités à promouvoir les intérêts de leurs membres en leur fournissant des services de conseil qui répondent à leurs besoins.

Nos travaux de terrain ont permis de définir deux types de coopératives dans le système de certification. Le premier type est celui que nous qualifions de coopérative de « traitants ». Il représente plus de 76% des coopératives enquêtées. Ce type de coopérative sont en fait des groupements de producteurs de cacao fondés et gérés par des « traitants ». Les « traitants » sont des intermédiaires, qui achètent le cacao aux planteurs pour le revendre aux exportateurs. Avec l'avènement de la certification, beaucoup d'entre eux se sont « déguisés » en coopérative pour se faire certifier et profiter de la prime de certification (Ruf et al., 2013). Ces coopératives sont souvent constituées de membres fictifs. Pour avoir du cacao, ces traitants ont une flotte de pisteurs qui achètent le cacao bord champs. Ce type de coopérative s'apparente à une entreprise familiale. Le second type de coopérative correspond à des coopératives que nous pouvons qualifier de « planteurs ». Elles représentent moins de 24% des coopératives que nous avons. Ces coopératives ont été créées par les agriculteurs eux-mêmes. Les raisons de ces créations varient ; Cependant, l'argument le plus souvent avancé est que les producteurs se sont lassés des bas prix offerts (par exemple par les pisteurs), alors les producteurs ont décidé de s'organiser pour vendre directement aux commerçants exportateurs. Ces coopératives s'apparentent des organisations de vente collective.

Dans ces deux types de coopératives, la communication entre les dirigeants et les agriculteurs se fait quotidiennement, par l'intermédiaire des délégués et/ou des PR, et chaque année par le biais de l'Assemblée générale (AG). Officiellement, tout membre a la possibilité de se lever et d'exprimer ses préoccupations ou de soulever des questions lors des AG. Cependant, le fait qu'un producteur pose une question et / ou demande une prestation de service ne signifie pas que cela sera considéré (mis en

œuvre). Une des explications du manque d'efficacité des AG est le manque de démocratie au sein des coopératives. Dans la plupart des cas, l'équipe de gestion des coopératives est composée par les membres fondateurs. De plus, l'équipe la gestion ne semble pas évoluer avec le temps. Sur les 21 coopératives interrogées, 15 n'ont pas changé le président du conseil d'Administration (PCA) depuis leurs créations. Cela signifie que même s'il existe les outils administratifs pour mettre en œuvre un « système démocratique » au sein de ces coopératives, il n'y a pas d'application de ce principe dans leur fonctionnement quotidien. De plus, ces coopératives souffrent d'une fragilité et d'une faible autonomie financière. Toutes les coopératives interrogées dépendent des préfinancements des exportateurs pour assurer leurs fonctionnements. Autant de facteurs qui font qu'elles éprouvent des difficultés à mettre en œuvre correctement les activités de conseil et à mettre à disposition des techniciens les moyens de travail adéquats. En effet, 80% des PR de ces coopératives se disent insatisfaits de leurs conditions de travail. Ils se plaignent de l'inadéquation des moyens de déplacement, de l'indisponibilité du matériel didactique, de l'irrégularité du paiement des salaires et du mépris des dirigeants des coopératives.

#### 4.2. *La gouvernance des dispositifs de conseil contrôlée par les multinationales de négoce de cacao*

La gouvernance souligne par ailleurs la multiplicité des acteurs impliqués, les partenariats qu'ils établissent entre eux. Elle fait référence aux arrangements définissant la place et le rôle de chaque acteur dans le processus décisionnel de la mise en œuvre des activités de conseil

(Faure et al., 2016; Provan et Kenis, 2008)(Faure et al., 2013; Faure et al., 2011)

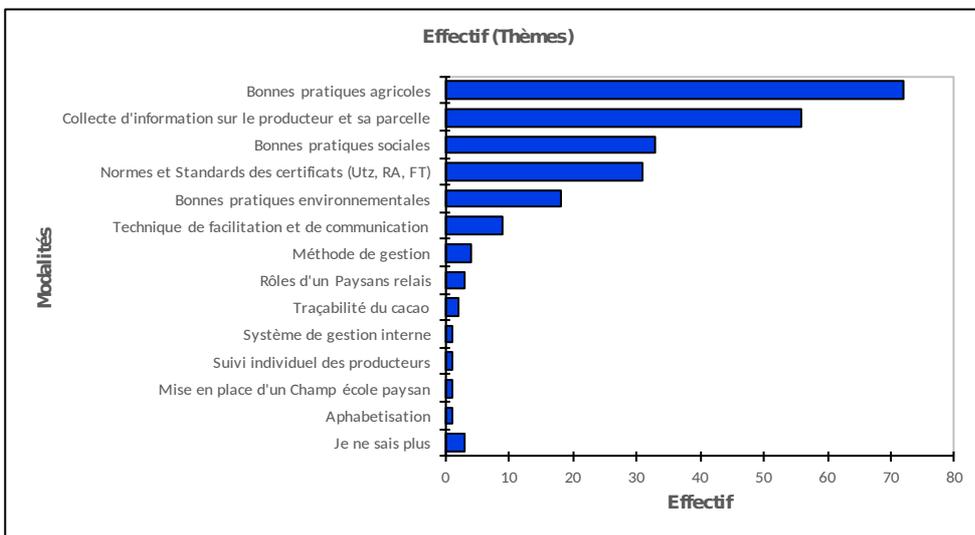
#### 4.3.


--	--	--

5.1.

(2015)

(Röling et de Jong, 1998)



5.

(Ingram, 2008)(Vanclay, 2004)(Klerkx et Jansen, 2010)(1995)

(Le Coq et al., 2012)(Hubbard, 1995)(Kidd et al., 2000)(Stockbridge et al., 2003)

(GFRAS, 2015)(Toillier et al., 2015)

- XAlphonse, K. K. (2008). Côte d'Ivoire. In "Agricultural Extension: Worldwide Innovations" (R. Saravanan, ed.), New India Publishing Agency (NIPA), New Delhi, India.
- Argyris, C. (1995). "Savoir pour agir: surmonter les obstacles à l'apprentissage organisationnel," InterEditions, Paris.
- Basic, L. (2016). "La face cachée du chocolat." France, France.
- Birner, R., Kristin, D., Pender, J., Nkonya, E., Anandajayasekeram, P., Ekboir, J., Mbabu, A., Spielman, D. J., Horna, D., Benin, S., and Cohen, M. (2009). From Best Practice to Best Fit: A Framework for Designing and Analyzing Pluralistic Agricultural Advisory Services Worldwide. *Journal of Agricultural Education and Extension* **15**, 341-355.
- Bitzer, V., Francken, M., and Glasbergen, P. (2008). Intersectoral partnerships for a sustainable coffee chain: Really addressing sustainability or just picking (coffee) cherries? *Global Environmental Change* **18**, 271-284.
- Blackman, A., and Naranjo, M. A. (2012). Does eco-certification have environmental benefits? Organic coffee in Costa Rica. *Ecological Economics* **83**, 58-66.
- Faure, G., Davis, K. E., Ragasa, C., Franzel, S., and Babu, S. C. (2016). "Framework to assess performance and impact of pluralistic agricultural extension systems: The best-fit framework revisited," Intl Food Policy Res Inst.
- Faure, G., Penot, E., Rakotondravelo, J. C. m., Ramahatoraka, H. A., Dugué, P., and Toillier, A. I. (2013). Which Advisory System to Support Innovation in Conservation Agriculture? The Case of Madagascar's Lake Alaotra. *Journal of Agricultural Education and Extension* **19**, 257-270.
- Faure, G., Rebuffel, P., and Violas, D. (2011). Une analyse systémique des dispositifs de conseil à l'exploitation familiale en Afrique de l'Ouest. *Cah Agric* **20**, 364-369.
- Gabriela, A., Colin, P., and Richard, W. (2010). Nestlé Nespresso AAA sustainable quality program: an investigation into the governance dynamics in a multi-stakeholder supply chain network. *Supply Chain Management: An International Journal* **15**, 165-182.
- GBCC (2012). "Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao (phase I)." GBCC, Abidjan.
- GFRAS (2015). "Producer organisations in rural advisory services: Evidence and experiences," Lindau: Global Forum for Rural Advisory Services.
- Howells, J. (2006). Intermediation and the role of intermediaries in innovation. *Research Policy* **35**, 715-728.
- Hubbard, M. (1995). The 'new public management' and the reform of public services to agriculture in adjusting economies: the role of contracting. *Food Policy* **20**, 529-536.
- Ingram, J. (2008). Agronomist-farmer knowledge encounters: an analysis of knowledge exchange in the context of best management practices in England. *Agriculture and Human Values* **25**, 405-418.
- Inter-réseaux, Fert, Afdi, and Corade (2012). Le conseil dans les politiques agricoles du Bénin, du Burkina-Faso, de la Guinée et du Niger : synthèse et point de vue des organisations de producteurs. In "Rencontre internationale sur le conseil à l'exploitation familiale en Afrique francophone", pp. 12, Bohicon, Bénin.
- Ivi, E. (2013). Usages locaux de la certification et compétition politique par la "gouvernance cacaoyère" en Côte-d'Ivoire, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Julia Lernoud, Jason Potts, Gregory Sampson, Salvador Garibay, Matthew Lynch, Vivek Voora, Helga Willer, and Wozniak, J. (2017). "The State of Sustainable Markets - Statistics and Emerging Trends 2017." International Trade Centre (ITC), Geneva.
- Kidd, A. D., Lamers, J. P. A., Ficarelli, P. P., and Ho!mann, V. (2000). Privatising agricultural extension: caveat emptor. *Journal of Rural Studies* **16**, 95-102.

Klerkx, L., and Gildemacher, P. (2012). The role of innovation brokers in agricultural innovation systems. *World Bank. Agricultural innovation systems: an investment sourcebook, Module 3*.

Klerkx, L., and Jansen, J. (2010). Building knowledge systems for sustainable agriculture: supporting private advisors to adequately address sustainable farm management in regular service contacts. *International Journal of Agricultural Sustainability* **8**, 148-163.

Kuit, M., and Waarts, Y. (2015). "Petits producteurs, systèmes de certification et normes privées : le système est-il rentable ?." CTA, Wageningen.

Le Coq, J.-F., Faure, G., and Saenz, F. (2012). Les organisations de producteurs dans le système de services agricoles au Costa Rica. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 175-190.

Lemeilleur, S., N'Dao, Y., and Ruf, F. (2015). The productivist rationality behind a sustainable certification process: evidence from the Rainforest Alliance in the Ivorian cocoa sector. *International Journal of Sustainable Development* **18**, 310-328.

Moumouni, I., De Romemont, A., Amonsou-Biaou, F., and Faure, G. (2015).

Provan, K. G., and Kenis, P. (2008). Modes of Network Governance: Structure, Management, and Effectiveness. *Journal of Public Administration Research and Theory* **18**, 229-252.

Republique de Côte d'Ivoire (1993). "Plan directeur du développement agricole 1992-2015." Ministère de l'agriculture et des ressources animales, Côte d'Ivoire.

Röling, N., and de Jong, F. (1998). Learning: Shifting paradigms in education and extension studies. *The Journal of Agricultural Education and Extension* **5**, 143-161.

Ruf, F., N'Dao, Y., and Lemeilleur, S. (2013). Certification du cacao, stratégie à hauts risques. pp. 7.

Seydou, O. (2015). Enjeux de la certification du cacao produit en Côte d'Ivoire. *Revue canadienne de géographie tropicale* **2**, 37-42.

Snider, A., Kraus, E., Sibelet, N., Bosselmann, A. S., and Faure, G. (2016). Influence of voluntary coffee certifications on cooperatives' advisory services and agricultural practices of smallholder farmers in Costa Rica. *The Journal of Agricultural Education and Extension* **22**, 435-453.

Stockbridge, M., Dorward, A., Kydd, J., Morrison, J., and Poole, N. (2003). Farmer organization for market access: International review. *Briefing paper*.

Swanson, B. E. (2006). The Changing Role of Agricultural Extension in a Global Economy. *The Journal of Agricultural Education and Extension* **13**, 5-17.

Toillier, A., Chander, M., Faure, G., Somé, P., and Havard, M. (2015). The Role of Producer Organisations in Rural Advisory Services. GFRAS, Lindau, Switzerland.

Uribe, E. L., and Ruf, F. (2016). "The business case for UTZ certification from the perspective of cocoa farmers in Côte d'Ivoire and Ghana." CIRAD, Montpellier.

Vanclay, F. (2004). Social principles for agricultural extension to assist in the promotion of natural resource management. *Australian Journal of Experimental Agriculture* **44**, 213-222.